

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Leclanché annonce une dérogation temporaire à l'obligation de publication de son rapport annuel 2025

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 13 août 2026 - [Leclanché SA](#), (SIX : LECN) (« **Leclanché** » ou la « **Société** »), l'un des leaders mondiaux du stockage d'énergie, annonce que, par décision du 12 août 2026, le Comité des émetteurs a approuvé une dérogation temporaire à l'obligation de publier le rapport annuel 2025 et de déposer celui-ci auprès de SIX Exchange Regulation AG, jusqu'au 31 août 2026 au plus tard.

Cette dérogation temporaire à l'obligation de publier le rapport annuel 2025 fait suite à une première prolongation accordée le 29 avril 2026 pour la publication du rapport annuel 2025 jusqu'au 31 mai 2026, puis à une nouvelle prolongation accordée le 9 juin 2026 pour sa publication jusqu'au 31 juillet 2026.

La Société a dû demander une nouvelle prolongation du délai de publication du rapport annuel 2025, car elle n'est actuellement pas en mesure de démontrer sa capacité à poursuivre son exploitation (« going concern »), au moins jusqu'en juin 2027. La Société poursuit activement ses efforts et est confiante dans sa capacité à satisfaire aux exigences permettant d'être considérée comme une entreprise en continuité d'exploitation.

Dans sa décision du 12 août 2026, le Comité des émetteurs a demandé à Leclanché de publier l'extrait suivant :

I. La dérogation temporaire à l'obligation de publier le rapport annuel 2025 et de déposer celui-ci auprès de SIX Exchange Regulation SA jusqu'au 31 août 2026 au plus tard est accordée sous la réserve suivante (let. a) et aux conditions suivantes (let. b) :

a. SIX Exchange Regulation SA a temporairement suspendu le négoce des actions nominatives de Leclanché SA le 1er juin 2026 conformément à l'art. 57 RC, jusqu'à ce que Leclanché SA publie son rapport annuel 2025 conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle (art. 53 RC en relation avec la DPE) et le dépose auprès de SIX Exchange Regulation AG.

b. Leclanché SA est tenue de publier, conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle, une annonce concernant la présente décision au plus tard le jeudi 13 août 2026 à 7h30 CET. Cette annonce doit contenir :

- la reproduction sans modification du libellé du chiffre I. de la présente décision, placée à un endroit bien visible ;
- les motifs de la demande de l'Émetteur visant à obtenir une prolongation du délai de publication de son rapport annuel 2025 et de dépôt de celui-ci auprès de SIX Exchange Regulation SA.

###



A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN). SIX Swiss Exchange : ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « s'attend », « fixer », « préparer », « plans », « estimations », « vise », « serait », « potentiel », « en attente », « estimé », « proposition », ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

Contacts médias :

Suisse / Europe :

Thierry Meyer

T: +41 (0) 79 785 35 81

E-Mail: tme@dynamicsgroup.ch

Allemagne :

Christoph Miller

T: +49 (0) 711 947 670

E-Mail: leclanche@symptra.de

Contact investisseurs :

Pierre Blanc

T: +41 (0) 24 424 65 00

E-Mail: invest.leclanche@leclanche.com

